



## **Vous arrêtez de travailler pendant plus de 31 jours? Vous quittez votre emploi?**

**Votre droit à l'indemnité de chômage prend fin?**

Prolongez votre couverture d'assurance contre les accidents non professionnels pour une durée maximale de six mois sur [www.suva.ch/assurance-convention](http://www.suva.ch/assurance-convention). La prime est de 65 francs par mois, avec un certificat d'assurance international.

Des questions? Votre agence Suva est à votre écoute (tél. 058 411 12 12).

→ Souscrire une assurance par convention en ligne. ←